

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_180

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COVED en date du 9 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur 4 places de parking durant les travaux de mise en place de conteneurs aériens,
Rue du Collège.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, il convient de réserver pour l'entreprise COVED, 4 Places de stationnement sur le parking à la hauteur du N°16 de la Rue du Collège, du **Mercredi 10 Septembre 2025 au Vendredi 12 Septembre 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 09/09/2025

Le Maire,
Sandro PÉPIN

